

# STAGE : CENTRE DE GESTION DES VOSGES

**Nom de l'entreprise**

Centre de gestion des Vosges

**Adresse**

59 rue jean jaurès

**Ville**

EPINAL

**Adresse mail**

[recrutement@cdg88.fr](mailto:recrutement@cdg88.fr)

**Type d'offre**

Stage

**Date de début**

01/02/2024

**Description du poste**

Stage – 4/6 mois – Assistant Veille Réglementaire et Procédures h/f

Le Centre de Gestion des Vosges, établissements publics local à caractère administratif institué au niveau départemental, a pour mission d'apporter conseils et expertise aux collectivités territoriales et établissements publics de moins de 350 agents du territoire dans le domaine des ressources humaines.

En mai 2024, nos équipes réparties sur 3 sites seront réunies dans un bâtiment situé à Uxegney, aux portes d'Epinal, dans un cadre verdoyant

Vous êtes à la recherche d'un stage d'une durée de 4 à 6 mois dans les domaines du droit public /droit des collectivités ?

Nous vous proposons d'intégrer notre pôle carrières, instances paritaires et de travailler en étroite collaboration avec notre conseiller statutaire et juridique.

Dans un environnement de travail innovant et collaboratif, vous participerez :

- } à l'élaboration régulière de la veille juridique des règles statutaires / suivi des nouveaux textes, des réformes en cours ou à venir
- } à la rédaction de documents de synthèse, fiches de procédure, notes et supports d'information (ex Licenciement pour inaptitude physique, Rupture conventionnelle....) ;
- } à la sécurisation des procédures juridiques et actes en matière de carrières
- } à des projets statutaires initiés par le Pôle CIP le cas échéant

**PROFIL :**

Etudiant(e) en M1 ou M2 en Droit public/ droit des collectivités territoriales, vous êtes doté(e) d'un esprit d'analyse ainsi que de grandes qualités rédactionnelles.

Vous maîtrisez les outils informatiques.

COMPLEMENTS :

DHS : 35h00.

Tuteur : Conseiller juridique et statutaire du Pôle

Date de démarrage : février / mars 2024

Lieu du stage : Epinal puis Uxegney (à partir de Mai 2024)

Indemnités de stage : Conformément à la réglementation en vigueur, le montant de la gratification est égal à 4,35 € par heure de présence.

Remboursement de votre titre de transport à hauteur de 75% maximum (sous conditions d'abonnement).

Intéressé(e), communiquez-nous votre CV et votre lettre de motivation à l'attention de Monsieur le Président du Centre de Gestion des Vosges, à [recrutement@cdg88.fr](mailto:recrutement@cdg88.fr)

Pour toute information relative aux missions du poste, contacter Mme Brigitte VALDENNAIRE ([bvaldenaire@cdg88.fr](mailto:bvaldenaire@cdg88.fr))